

Question 34

Given that the March timeframe is traditionally a very active one, would an extension to the current due date be considered to maximize the quality of submissions?

Answer 34

See the amendment #3, the solicitation closing date has been extended to April 13, 2015 at 3:00 p.m. EDT.

Question 35

Requirement M3 states that all proposed senior and intermediate resources must hold an undergraduate degree. One of our proposed intermediate resources does not have an undergraduate degree but holds a Masters-level Diploma in Program Evaluation (DPE) from Carleton University. Not only is the two-year DPE program a Masters-level program, but a requirement for admission to this program is that the applicant hold an undergraduate degree. Our proposed resource was admitted into the DPE program because her past experience was judged by Carleton to satisfy this requirement.

Would this proposed resource be evaluated by AANDC as meeting requirement M3?

Answer 35

Yes. This particular diploma would qualify.

Question 36

A number of the requirements use the phrase “projects completed within the past five (5) years.” We assume that any project that had an end date in 2010 or later constitutes a project that has been completed in the past five years. Is this correct?

Answer 36

Yes. This is correct.

Question 37

Requirement M5.2 refers to criterion R7. We believe R9 is meant. (We couldn't find R7 – the rated requirements seem to go from R6 to R8.) Is this correct?

Answer 37

No, this is not correct. R7 can be found in Table C2: Project/ Research Summaries (pg. 21).

Question 38

Other than the requirements stated in the various mandatory and rated criteria for senior and intermediate resources, we assume that the definitions of “senior,” “intermediate,” and “junior” are left up to the bidder.

Is this correct?

Answer 38

Yes. This correct. The bidder will indicate the designation of the resource and that resource will be assessed accordingly.

Question 39

Paragraph 1 of section SW11 indicates that the bidder must be capable of providing services in both official languages or indicate which official language it can provide services in. Paragraph 2 of SW11 indicates that call-ups (or certain call-ups) may only be awarded to firms that can provide services in “either or both official Canadian languages where relevant and required.”

Based on this wording, we assume that, if our firm can provide services in both official languages, it is sufficient to provide a statement to that effect in our proposal, and that it is not required to include a bilingual resource on our proposed team. Is this correct?

Answer 39

No. This is not correct. If the firm is asserting that it can provide services in both official languages then the resource(s) must be identified.

Question 40

Section 1.2.1 on page 25 does not indicate how scores will be awarded to the intermediate and junior resource levels (other than Example 3). We assume that the scores for these resource levels will be determined by using the same methodology as outlined in Example 2 for the senior resource level. For example, if L is the lowest rate for the Intermediate category that is proposed by the qualified bidders and our rate for the Intermediate category is X, then our score for the Intermediate category would be $(2 - X/L) \times 30$. Is this correct?

Answer 40

See the answer from the question 27 posted on March 4, 2015.

Question 41

Would it be possible to extend the due date for the submission of proposals in response to this RFP by approximately two weeks? The reason for this request is that this is an extremely busy period for consulting firms, leading up to the end of the fiscal year, and the requirements laid out in the RFP are quite extensive, so the preparation of this proposal will be a major effort.

Answer 41

See the amendment #3, the solicitation closing date has been extended to April 13, 2015 at 3:00 p.m. EDT.

Question 34

Étant donné que mars est traditionnellement une période très active, serait-il possible accordé une extension de la date d'échéance actuelle pour maximiser la qualité des soumissions?

Réponse 34

Voir la modification #3, la date de clôture des soumissions a été prolongée au 13 avril 2015 à 15:00 HAE.

Question 35

L'exigence O3 stipule que toutes les ressources principales et intermédiaires proposées doivent détenir un diplôme universitaire de premier cycle. L'une de nos ressources de niveau intermédiaire proposées ne détient pas de diplôme universitaire de premier cycle, mais elle détient une maîtrise en évaluation des programmes de l'Université Carleton. Non seulement ce programme de deux ans est-il un programme d'études au niveau de la maîtrise, mais une des exigences d'admission requiert du candidat qu'il détienne un diplôme universitaire de premier cycle. Notre ressource proposée a été acceptée au programme d'évaluation de programmes en raison de son expérience qui, selon l'Université Carleton, répond à cette exigence.

AADNC considérerait-il que cette ressource proposée répond à l'exigence O3?

Réponse 35

Oui. Ce diplôme permettrait de satisfaire à l'exigence.

Question 36

Dans un certain nombre d'exigences, on parle de projets accomplis dans les cinq (5) dernières années. Nous supposons que tout projet dont la date de fin est en 2010 ou plus tard constitue un projet qui a été exécuté au cours des cinq dernières années. Est-ce exact?

Réponse 36

Oui. C'est exact.

Question 37

L'exigence O5.2 se rapporte au critère C7. Nous croyons qu'il devrait plutôt s'agir du critère C9. (Nous n'avons pas trouvé le critère C7 – les critères cotés semblent passer de C6 à C8.) Est-ce exact?

Réponse 37

Non, ce n'est pas exact. Le critère C7 est indiqué au tableau C2 : Résumés de projet/de recherche (page 21).

Question 38

Outre les exigences énoncées dans les différents critères obligatoires et cotés pour les ressources principales et intermédiaires, nous croyons comprendre que la définition des mots « principal », « intermédiaire » et « subalterne » est laissée à la discrétion du soumissionnaire.

Est-ce exact?

Réponse 38

Oui, c'est exact. Le soumissionnaire doit indiquer la nature de la ressource, et celle-ci sera évaluée en fonction de ces exigences.

Question 39

Le paragraphe 1 de la section ET11 indique que le soumissionnaire doit être en mesure de fournir des services dans les deux langues officielles ou indiquer dans quelle langue officielle il est en mesure de fournir les services. Le paragraphe 2 de ET11 indique que les commandes (ou certaines commandes) seront uniquement attribuées aux entreprises qui peuvent fournir des services dans une langue officielle ou les deux lorsqu'il est pertinent et requis de le faire.

En fonction de cette formulation, nous croyons comprendre que si notre entreprise peut fournir des services dans les deux langues officielles, il suffit de fournir un énoncé en ce sens dans notre proposition, et il n'est pas nécessaire d'inclure une ressource bilingue dans notre équipe proposée. Est-ce exact?

Réponse 39

Non. Ce n'est pas exact. Si l'entreprise déclare qu'elle peut fournir des services dans les deux langues officielles, la ou les ressources bilingues doivent être indiquées.

Question 40

La section 1.2.1 de la page 25 n'indique pas comment les pointages seront calculés pour les ressources intermédiaires et subalternes (autre que l'exemple 3). Nous supposons que les pointages pour ces deux ressources seront déterminés au moyen de la même méthodologie que celle énoncée à l'exemple 2 pour les ressources principales. Par exemple, si L est la cote la moins élevée pour la catégorie intermédiaire qui est proposée par les soumissionnaires qualifiés et que notre cote pour la catégorie intermédiaire est X, alors notre pointage pour la catégorie intermédiaire serait (2 moins X/L) fois 30. Est-ce exact?

Réponse 40

Voir la réponse de la question 27 affiché le 4 Mars 2015.

Question 41

Serait-il possible de prolonger d'environ deux semaines le délai de présentation des propositions en réponse à cette DDP? Nous demandons cette prolongation parce que cette période précédant la fin de l'exercice est extrêmement occupée pour les entreprises de consultation, et aussi parce que les exigences énoncées dans la DDP sont exhaustives. Par conséquent, la préparation de cette proposition requerra beaucoup de travail.

Réponse 41

Voir la modification #3, la date de clôture des soumissions a été prolongée au 13 avril 2015 à 15:00 HAE.